

*Le budget—M. D. W. Munro*

de la loi dans nos eaux territoriales, qui ne s'étendent actuellement qu'à 12 milles au large. Les plaintes reçues des deux côtes et les incidents signalés régulièrement dans la presse et soulevés à la Chambre à la période de questions prouvent la validité de mon assertion.

C'est pourquoi je me pose une question, que je pose également aux ministres intéressés. Puisque nous n'avons pas de service de protection maritime assez fort pour éloigner les braconniers de nos 12 milles d'eau, quelles mesures prendra-t-on pour remédier à la situation, d'autant plus qu'avant longtemps, il se peut que nous ayons une zone de 200 milles à surveiller? Même si nous n'avons pas à chasser les braconniers, il nous faudra suivre les navires autorisés à circuler dans nos eaux, pour nous assurer que ce qu'ils font répondent à nos exigences.

Ma deuxième question fait suite à la première. C'est celle que je me suis abstenu de poser lors de la conférence, mais qui doit maintenant être considérée avec honnêteté. La voici: Quelles chances le gouvernement croit-il avoir de justifier sa demande concernant une zone économique de 200 milles à une conférence internationale—le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) peut peut-être réfléchir à cette question—lorsqu'il est évident pour tous que nous sommes tout à fait incapables d'assumer le mandat que nous pourrions obtenir à cet égard.

Et si, comme je le crois, la valeur de notre requête est affaiblie précisément par l'absence de tout mécanisme d'application, quels plans le gouvernement peut-il annoncer, en matière de construction navale, par exemple, de réorganisation du commandement, sans parler des améliorations à apporter à notre service de surveillance aérienne qui donneraient plus de poids à la demande du Canada? Les réponses récentes du ministre de la Défense nationale ont donné lieu à plus d'inquiétude encore que je n'en avais à Caracas.

C'est comme la question que quelqu'un a posée il y a bien des années dans un autre contexte, et c'est là la question que nous posent nos amis à Caracas: combien le pays a-t-il de divisions? Combien le Canada a-t-il de divisions? J'ai posé cette question à quatre ou cinq reprises au cours de l'année dernière ou des 18 derniers mois au comité des pêches et des forêts, mais on s'est moqué de moi. Parlant en termes de crédibilité pure et simple, qui va croire que nous sommes sérieux quand nous avançons notre argument en faveur de l'extension de nos eaux territoriales à 200 milles des côtes, ne serait-ce qu'une revendication en bonne et due forme pour étendre de si peu que ce soit nos limites, à moins que nous ne démontrions que nous sommes soit prêts, soit sérieusement en train de nous préparer à appliquer des mesures appropriées d'affirmation de notre juridiction sur ce territoire agrandi?

● (1750)

Par application, je ne veux pas nécessairement parler d'exclusion complète de tous les pêcheurs, mais plutôt de l'application de règlements, que nous aurions établis quant à l'importance des prises, aux espèces prises, aux saisons ouvertes et closes, et ainsi de suite; des décisions concernant la gestion de ce territoire agrandi. C'est ce que nous devons faire. C'est ce que nous devons appliquer et que nous ne pouvons pas faire à l'heure actuelle.

Élargir notre ligne côtière d'environ 200 milles sur la côte du Pacifique ou de l'Atlantique revient, je le répète, à ajouter une superficie égale à celle de l'Ontario et du

Manitoba sur laquelle nous devrions pouvoir exercer un certain contrôle. Pour pousser notre requête jusqu'au bout, comme il faudrait le faire pour assurer la protection des aires de reproduction où les espèces côtières commencent leur cycle de vie, si nous obtenions ce que nous demandons, la superficie additionnelle dans l'Atlantique s'étendrait jusqu'au cap Flamand, la seule zone touchée, ce qui représenterait une superficie égale à celle de la Colombie-Britannique. Le gouvernement se rend-il compte de l'étendue de ces agrandissements du territoire? A mon avis, pour lui, ces dimensions ne comptent pas.

L'importance de ces réclamations frappe lorsqu'on parle en ces termes. Afin de répondre aux vœux et probablement aux besoins de tous les Canadiens touchant les zones de pêche et les frayères, il nous faudrait peut-être obtenir le contrôle sur des eaux aussi vastes que les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique réunies. Comment allons-nous réussir à exercer quelque contrôle de ce genre avec le matériel maritime et aérien dont nous disposons actuellement?

Nous avons à notre disposition seulement quelque 86 navires de modèles variés que met en service le ministère des Transports. Aucun d'eux n'est conçu pour naviguer, par beau temps, beaucoup plus loin que 12 à 15 milles au large des côtes et aucun d'eux n'a la vitesse requise pour franchir de plus grandes distances, sans compter que leur construction ne les met pas en mesure d'assurer un service en haute mer qui leur permettrait d'intercepter et de surveiller les braconniers dans les eaux éloignées. Pouvez-vous vous imaginer le genre de surveillance qu'assureraient pour tout l'Ontario et tout le Manitoba des voitures de patrouille dont aucune ne serait capable de circuler à plus de 25 milles à l'heure et dont aucune ne serait munie de pneus à neige. C'est le genre de comparaison que je tiens à faire ici. C'est ridicule.

La marine pourrait s'acquitter de cette tâche si nous pouvions doter d'un équipage les navires actuellement conservés dans le polyéthylène. Je suis persuadé que notre marine saurait se montrer à la hauteur de cette tâche, mais avant que la marine puisse s'en charger ou même y participer de façon convenable, il faudrait que des décisions soient prises par le gouvernement afin que les officiers en charge de nos navires aient l'autorité pour patrouiller et, au besoin, procéder à des arrestations. Je ferai remarquer qu'un commandant de navire de la marine canadienne n'a pas le pouvoir en temps de paix de procéder à des arrestations à moins qu'il ne lui soit expressément accordé par le ministre des Pêches dans chaque cas.

Nos forces navales sont-elles suffisantes pour contrôler ces eaux territoriales élargies? Quels sont les projets du gouvernement en vue de renforcer notre contrôle sur la mer? L'autre jour, le ministre d'État (Pêches) (M. LeBlanc) a parlé au comité de projets de construction de six nouveaux navires. C'est une bonne chose, mais ces additions à la garde côtière et à la force navale s'avèreraient-elles suffisantes pour répondre à nos besoins à venir dans ces eaux territoriales très étendues? J'en doute un peu. Je crains bien que les décisions n'aient pas été prises suffisamment à l'avance.

Si nous voulons être entièrement convaincants tant au Canada qu'aux conférences internationales, nous devons nous montrer résolus dans notre zone économique nouvellement acquise, qu'il s'agisse de 200 milles ou à la lisière de cette limite. L'organisation du commandement doit être modifiée, et les nouvelles tâches confiées à nos services maritimes et aériens doivent être nettement définies, afin